

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PACK SÉCURITÉ

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR PLUS DE TRANQUILLITÉ : PAC ET CONDITIONNALITÉ

Au-delà de la déclaration PAC, vous souhaitez être rassuré sur la mise en oeuvre de la réglementation PAC : nous sommes à vos côtés tout au long de l'année.

Réaliser la déclaration annuelle de surfaces sur telepac.fr conformément à la réglementation connue le jour de la déclaration

Vérifier la conformité réglementaire des demandes et identifier les points de vigilance liés à la déclaration

Effectuer les transferts des DPB si besoin

Être accompagné tout au long de la campagne sur le dossier PAC

Réaliser l'analyse de sol et le plan prévisionnel de fumure azotée

Accéder à un outil d'enregistrement des pratiques culturales

Vérifier le respect des règles de la conditionnalité et sécuriser les contrôles dans ce cadre



Les avantages PROAGRI

L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

- ✚ Un accompagnement individualisé tout au long de l'année
- ✚ Des experts qui effectuent une veille continue toute l'année sur les évolutions réglementaires
- ✚ Des conseillers spécialisés qui bénéficient d'une formation spécifique



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
09-32-65

SECURISER VOTRE ENTREPRISE :

C'EST LE SENS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT





PACK SÉCURITÉ



NOTRE OFFRE DE SERVICE

Etre accompagné pour plus de tranquillité : PAC et conditionnalité

- ✓ Déclaration PAC : mise à jour de la cartographie, déclaration de l'assolement, vérification de l'accessibilité aux aides et du respect du verdissement, déclaration des engagements en agriculture biologique et MAE si besoin, rappel des points de vigilance, des documents à transmettre et des échéances, compte rendu
- ✓ Déclaration des bovins, ovins et caprins selon le besoin
- ✓ Accompagnement pour le suivi administratif du dossier et en cas de modification de déclaration
- ✓ Appui au transfert de DPB selon le besoin
- ✓ La 1^{ère} année, réalisation d'un diagnostic conditionnalité et proposition d'actions correctives ; suivi de la mise en oeuvre des actions correctives les années suivantes
- ✓ Réalisation d'une analyse de reliquat azoté conformément aux exigences de la directive nitrates
- ✓ Réalisation du plan prévisionnel de fumure azotée
- ✓ Accès à Mes parcelles pour effectuer ses enregistrements de pratiques culturales en autonomie
- ✓ En cas de contrôle conditionnalité, préparation et assistance au contrôle : vérification des enregistrements nécessaires, appui à la rédaction de réponse au rapport de contrôle

Public : Tout agriculteur déclarant PAC

Préalables :

- S'inscrire auprès des services de la Chambre d'agriculture
- Donner délégation à la Chambre d'agriculture pour réaliser le dossier sur telepac.fr

Modalités : Rendez-vous individuels 2 à 3 fois par an, points téléphoniques, contrat annuel

PUBLIC, PRÉALABLES ET MODALITÉS



PRESTATION(S) ASSOCIÉE(S) :

- ✓ Possibilité d'associer cette prestation à un conseil technique dans le cadre d'un Pack



INFOS PRATIQUES

CONTACTEZ VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

Ariège :

Chambre d'agriculture
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tel : 05 61 02 14 00

Gers :

Chambre d'agriculture
Route de Mirande - BP 40167
32003 AUCH Cedex
Tel : 05 62 61 77 13

Hautes-Pyrénées :

Chambre d'agriculture
20 Place du Foirail
65917 TARBES Cedex 9
Tel : 05 62 34 66 74



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
09-32-65

TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



www.afnor.org
Conseil-Formation